

Conditions d'extension de garantie de nos machines à café automatiques

Pour cet appareil, MisterBean SARL – 12, avenue des Prés 78180 Montigny le Bretonneux– accorde à son client, en plus de la garantie du constructeur de 12 mois, une extension de garantie de 72 mois, soit 7 ans. **Pour autant que l'appareil ait été acquis auprès de MisterBean SARL** et ce aux conditions suivantes :

1. Minimum de commande par machine

Le client doit acheter son café et ses consommables d'entretien auprès de MisterBean SARL.

Par minimum de commande, nous entendons les quantités minimales suivantes par machine, moyenne depuis la mise en service (cf tableau ci-dessous).

2. Durée de l'extension de Garantie

La durée de l'extension de garantie s'élève à 72 mois ou dans la limite des capacités optimales définies par MisterBean (cf tableau ci-dessous).

Cette extension de garantie commence 12 mois après le jour de l'émission de la facture. La date d'achat et le type d'appareil doivent être attestés par une facture émise par MisterBean SARL.

3. Objet de l'extension de garantie

Pendant cette période l'extension de garantie par MisterBean SARL porte sur les défauts liés à la conception ou à la fabrication de l'appareil. L'application de la garantie s'effectue, à l'appréciation de MisterBean SARL, par la réparation, par le remplacement des pièces défectueuses ou de l'appareil. L'exécution des prestations de garantie ne conduit ni à un prolongement, ni à un redémarrage de la durée de garantie.

4. Application de la garantie

La prestation de garantie est annulée pour les dommages ou imperfections qui résultent d'une utilisation non conforme aux instructions, d'un maniement inapproprié, de tentatives de réparation par des personnes non autorisées ainsi que du non-respect du mode d'emploi. Si des instructions de service et d'entretien du constructeur ne sont pas respectées ou s'il est utilisé des matériaux consommables (détergent, anticalcaire, filtre à eau) qui ne correspondent pas aux spécifications originales ou préconisés par MisterBean, la garantie cesse également de s'appliquer.

5. Lieu d'application

Les prestations de garantie sont exécutées en France.

 1 à 5 pers  jusqu'à 10 cafés/jour	 5 à 20 pers  jusqu'à 40 cafés/jour	 20 à 50 pers  jusqu'à 100 cafés/jour	 50 à 100 pers  jusqu'à 200 cafés/jour
KRUPS : Intuition / Eco-design DELONGHI : Dinamica	JURA : WE6 / WE8	JURA : XJ9 / XJ5 / X6 / X8 WMF : 950S AZKOYEN : Vitro S1 SAECO : Magic B2+ DR COFFEE : m12	JURA : GIGA X3/X7/X8/X9 WMF : 1100S / 1500S+ AZKOYEN : Vitro S1/X1 DR COFFEE : express / coffee zone
2 kg de café /mois /machine	4 kg de café /mois /machine	9 kg de café / mois /machine	18 kg de café / mois /machine
20 000 cycles d'utilisation /machine	50 000 cycles d'utilisation /machine	90 000 cycles d'utilisation /machine	175 000 cycles d'utilisation /machine

Cette liste de machine n'est pas exhaustive. Tout modèle non inclus dans la liste sera traité selon la capacité indiquée par le constructeur.